



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°294 CIRCULAIRE CHIMIE

30 janvier 2026

Ouverture de négociation sur les classifications dans la Chimie *Force Ouvrière plante le décor ... Déclaration*

Force Ouvrière rappelle que la classification conventionnelle constitue un **élément central du statut collectif des salariés de la branche Chimie**. Elle n'est ni un outil de gestion des ressources humaines, ni un simple référentiel méthodologique, mais un **socle de garanties collectives opposables**, fondé sur l'égalité de traitement, la reconnaissance des qualifications et la reconnaissance des diplômes nationaux et la sécurisation des parcours professionnels et salariaux.

FO sera donc particulièrement vigilante à toute évolution qui conduirait à **affaiblir ces garanties**.

Force Ouvrière constate que le projet présenté dépasse largement un simple toilettage des textes existants.

Derrière l'objectif affiché de modernisation, il s'agit en réalité de transformer la classification de branche en un cadre général, laissant aux entreprises l'essentiel du pouvoir de classement et d'interprétation.

FO rappelle fermement qu'**une classification de branche qui ne fixe plus de garanties minimales opposables n'a plus de raison d'être**.

La branche a vocation à protéger les salariés contre les inégalités et la concurrence sociale entre entreprises, et non à les accompagner dans leur contournement.

Force Ouvrière s'oppose à toute remise en cause des automatismes de classification liés aux diplômes, à l'ancienneté et l'expérience professionnelle. Ces automatismes constituent des garanties collectives objectives, des mécanismes transparents et traçables, des protections contre l'arbitraire et l'individualisation des carrières.

FO rappelle que la transparence salariale ne saurait servir de prétexte à leur suppression. Au contraire, ces mécanismes répondent pleinement aux exigences de clarté et d'objectivité.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - TÉL : 01 45 80 14 90

Email : secretariat@fedechemie-fo.fr - <http://www.fedechemie-fo.fr>

Supprimer les automatismes, c'est transférer le risque sur les salariés. **FO ne l'acceptera pas.**

Force Ouvrière met en garde contre la promotion d'une méthode de classification dite « à points ». Sans critères strictement définis au niveau de la branche, cette méthode devient un outil de pilotage managérial qui renforce l'arbitraire local et fragilise la comparabilité entre entreprises.

FO refuse toute méthode qui déconnecterait la classification de sa fonction protectrice ou remettrait en cause le caractère collectif et normatif du classement.

FO s'oppose à une conception minimaliste du rôle de la branche. La branche doit fixer des règles, garantir des droits et encadrer les pratiques.

Une branche qui se contente « d'accompagner » sans imposer de garanties collectives **renonce à sa mission première.**

FO exprime de sérieuses réserves sur l'enquête projetée qui selon nous est orientée prioritairement vers les directions d'entreprise, marginalisant la parole directe des salariés et formulée de manière à conforter l'idée d'une refonte.

FO rappelle qu'**aucune enquête ne saurait tenir lieu de mandat pour remettre en cause des droits collectifs.**

Force Ouvrière participera aux travaux **sans naïveté** et dans le respect de ses principes.

FO réaffirme son opposition à toute refonte affaiblissant les garanties collectives, toute suppression des automatismes sans protections équivalentes ainsi qu'à tout transfert du pouvoir normatif aux entreprises.

Les droits collectifs ne sont pas négociables à la baisse.